

Cahors, le 10 juin 2021

Mesdames,


Par courriels du 12 février et 4 juin 2021, vous appelez l'attention de Monsieur le Préfet sur les conditions dans lesquelles s'établit le projet d'équipement touristique porté par la société Sandaya aux abords du lac du Tolerme, commune de Sénailiac-Latronquière.

En premier lieu, il s'agit d'un projet privé, et non d'initiative publique, pour lequel sont entreprises par le porteur des études d'opportunité et de faisabilité avant un engagement effectif. Les services de l'État ont rencontré le porteur de projet à une seule reprise, le 20 septembre 2020, dans le cadre d'une réunion organisée par le Grand Figeac. Son objet a consisté à porter à connaissance du porteur les caractéristiques et sensibilités du site, notamment du point de vue environnemental, ainsi que les préalables et obligations réglementaires.

A notre connaissance, à ce stade, aucune phase administrative n'a été engagée à l'initiative du porteur de projet ou d'une collectivité. Bien évidemment, si cette intention de projet devait se concrétiser dans le cadre de procédures administratives, la collectivité sera tenue à des obligations de concertation publique et, en tout état de cause, aucune autorisation administrative ne pourra intervenir sans enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le directeur départemental des territoires
La cheffe du service prospective et politiques de
développement durable


Gwenhaél BONTÉ

copie :
Sous-Préfecture de Figeac
Communauté de Communes du Grand Figeac

Madame Catherine Lougovoy – calougo@club-internet.fr
Madame Joëlle Charreau – joellecharreau@yahoo.fr
Madame Jeane Tournemire – mariejeanne.tournemire@orange.fr